

COMMUNE DE DOMPIERRE



MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION
APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
le 21 novembre 1980

SITUATION 1:5000

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 19 janvier 2009

Le Syndic : _____ La Secrétaire : _____

P.-A. TENTHOREY R.-M. VAUTHEY

Adopté par le Conseil général
dans ses séances du 18.02.2008
et du 02.11.2009

Le Président :  Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du 27.03 au 26.04.2007,
du 22.02 au 25.03.2008
et du 29.04 au 28.05.2009

Le Syndic : _____ La Secrétaire : _____

P.-A. TENTHOREY R.-M. VAUTHEY

Approuvé préalablement par le Département
compétent : le 09.05.2008
et le : - 2 DEC. 2009

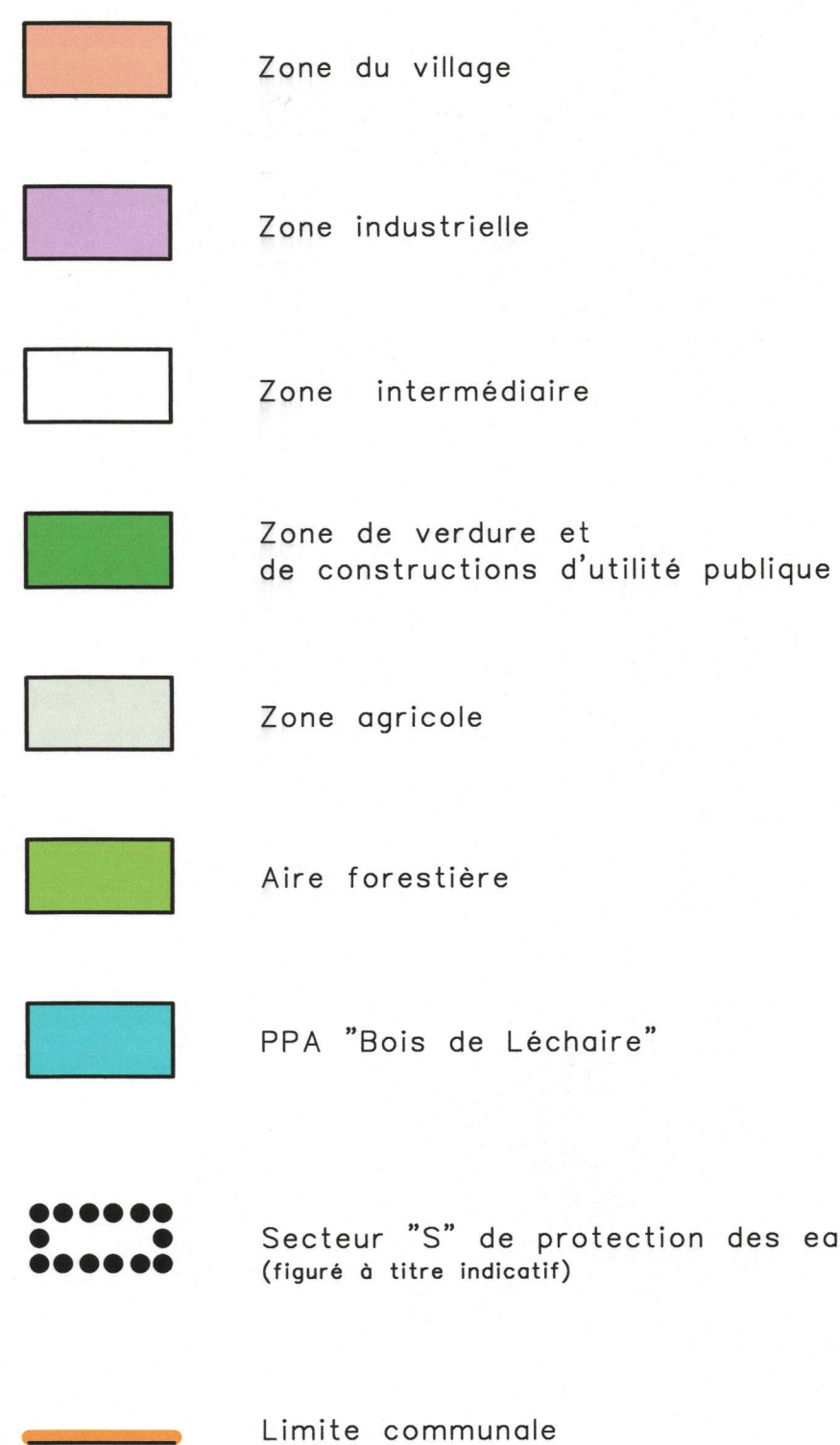
Le Chef du Département :

Mis en vigueur, le : 14 JUIN 2011
+ 14 08.2013

CERTIFIE CONFORME
Service du développement territorial

LEGENDE : zones légalisées le 21.11.1980

(avec la modification du 28.01.1987 au lieu dit "Planet" et
le PPA "Bois de Léchaire" du 29.09.2000)



Modification et agrandissement de la zone
de verdure au lieu-dit Les Planches

Soumis à enquête publique complémentaire
du 29.04 au 28.05.2009

A passe de la zone de verdure
à la zone d'habitation villageoise (env. 1'161 m²)

B passe de la zone d'habitation villageoise
à la zone de verdure (env. 5'228 m²)

LEGENDE : (modifications)

- | | | |
|---|---|---|
| 1 |  | Passe de la zone agricole à la zone du village |
| 2 |  | Passe de la zone intermédiaire à la zone du village |
| 3 |  | Passe de la zone de verdure et de constructions d'utilité publique à la zone du village |
| 4 |  | Passe de la zone agricole et de la zone du village à la zone d'habitation villageoise |
| 5 |  | Passe de la zone du village à la zone agricole |
| 6 |  | Passe de la zone du village et de la zone agricole à la zone de verdure inconstructible |
| 7 |  | Passe de la zone intermédiaire à la zone agricole |
| 8 |  | Passe de la zone de verdure et de constructions d'utilité publique à la zone de verdure inconstructible et à la zone agricole |
| 9 |  | Passe de la zone de verdure et de constructions d'utilité publique à la zone d'utilité publique |

Région archéologique n° 301
(habitat romain figuré à titre indicatif)

Remarque : pour le détail des modifications et leurs surfaces, se référer au rapport selon art. 47 OAT.

Lisière Pâquis (voir plan spécial éch. 1:1'000)

ECHELLE 1:5'000

Payerne, le 4 novembre 2009

Bureau technique
Michel PERRIN SA
Ingénieur - géomètre officiel
1530 PAYERNE
Tél. 026/662-41-11 Fax: 026/662-41-12

Dossier N°1634.1/RF